

REPUBLIQUE DU NIGER

DELIBERATION N°04/ C.M/GDY

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOSSO

du 22 /11 /2021

COMMUNE RURALE DE GARANKEDEY

portant mise en place du comité chargé de la passation
du contrat de gestion délégué du marché de Deytagui Atili

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE RURALE DE GARANKEDEY

Régulièrement constitué et réuni en session publique ce lundi 28 juin 2021 dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de M. Mansour Djibo, Maire ;

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste émergée de présence, jointe en annexe au procès-verbal de la séance ;

Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi N°2008-42 du 31 juillet 2008, relative à l'organisation de l'administration du territoire de la République du Niger ;

Vu l'Ordonnance N° 2010-054 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités Territoriales du Niger et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu le jugement N° 414/CAB/GEC/CE du 13 Avril 2011, statuant en matière électorale sur la validation et la proclamation des résultats définitifs des élections municipales et régionales du 13 Décembre 2020;

Vu les procès-verbaux d'installation et d'élection du Maire et de son adjoint en date du 07 Mai 2021;

Vu le procès-verbal de la session ordinaire tenu du 22 au 24 novembre 2021 ;

Après avoir délibéré par 13 voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention ainsi qu'enregistré au procès-verbal de la session.

ADOpte LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT

Article Premier : le comité chargé de la passation du marché en gestion délégué est adoptée,

Article2 : le comité est ainsi composé :

- Président : Abdou HarounaConseiller Municipal, Président de la Commission Finance
- Le Rapporteur : Mansourou SidouReceveur Municipal
- Membre : Dodo SoumanaReprésentant Chef de Village
- Membre : Issa HimaConseiller Municipal
- Membre : Maazou HamaniIntermédiaire
- Membre : Ibrahim IlliassouCommerçant et Conseiller Municipal
- Membre : Amina Hassane TahirouConseillère Municipale
- Membre : Elhadji GoudouGérant du marché

Article 3 : le comité est chargé de :

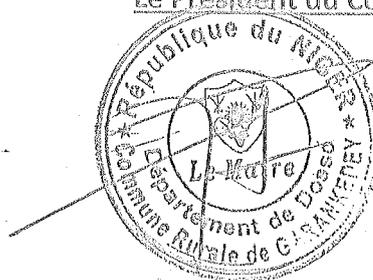
- Signature du contract.

Article 4 : le Président du conseil municipal, Maire de la Commune est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

ONT SIGNE (voir liste émergée)

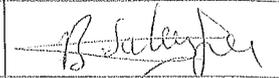
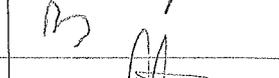
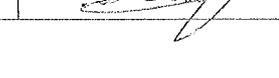


Le Président du Conseil



LISTE EMERGEE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT ADOPTE LA DELIBERATION

N°04/CM/GDY DU 22/11/2021

N°	NOM	PRENOMS	EMERGEMENT
1	MANSOUR	DJIBO	
2	ISSA	HIMA BOUBAKAR	
3	BOUBACAR	SALEY SEYDOU	
4	IBRAHIMA	ILLIASSOU	
5	AMINA	HASSANE TAHIROU	
6	KADI	SEYDOU	
7	HABIBOULAYE	MAMOUDOU	
8	ZARA	SEYNI ABDOU	
9	ABDOU	HAROUNA	
10	FATIYA	MOUSSA ABDOU	
11	BARHAMOU	KIMBA	
12	MALIKATOU	HAMANI	
13	TAHARATOU	HASSANE SEYBOU	

PCC
le 23/11/21
